

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 21 (1870)
Heft: 8

Artikel: Extrait du rapport sur les forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1868 à 69
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784067>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de recueillir nombre d'expériences précieuses, et ils resteront toujours comme un exemple à suivre.

Selon toute prévision, cette oeuvre va sortir de nos mains pour prendre une extension qui lui donnera l'importance et le caractère d'une entreprise nationale.

Il est permis d'espérer que les autorités fédérales et cantonales, réveillées de leur torpeur par les dernières inondations, sortiront du système de laisser-aller qu'elles ont trop longtemps suivi, et prendront en mains avec énergie l'endiguement des torrents et le reboisement des bassins supérieurs des cours d'eau.

La décision presque unanime des autorités fédérales de prélever, pour l'employer à ces travaux, la somme d'un million sur les dons recueillis pour les inondés, les nouvelles lois sur la police des cours d'eau adoptées par les cantons de St. Gall et des Grisons, le projet de loi forestière du canton du Tessin, les réserves que la confédération a faites relativement à l'économie forestière et au régime des cours d'eau, lorsqu'elle a accordé un subside pour le pont sur la Maggia : voilà tout autant de mesures récentes qui justifient notre espoir de voir enfin les autorités mettre sérieusement la main à l'oeuvre pour mener à bonne fin cette grande entreprise.

Il est clair que le comité permanent ne pourra plus dorénavant conserver la direction des travaux suivant le mode adopté jusqu'à aujourd'hui.

Il y aura lieu de s'entendre prochainement avec les autorités fédérales, pour trouver une organisation par le moyen de laquelle les efforts des autorités et ceux de la société se compléteront et s'appuieront mutuellement.

Berne, le 24 juillet 1869.

Au nom du comité permanent,

Le président : WEBER.

Extrait du rapport sur les forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1868 à 69.

1. Aire forestière.

Au commencement de l'exercice la superficie des forêts domaniales était de 5663 arp. 31447 pieds carrés ; à la fin elle était de 5637 arp. 24095 pieds carrés. Il y a donc eu une di-

minution de 26 arpents 7352 pieds carrés. Cette diminution provient de la vente d'une superficie de 28 arp. 12060 pieds carrés, appartenant à la partie du Hard d'Embrach qui doit être défrichée, vente qui n'a été que très-faiblement compensée par l'acquisition de 2 arpents 4708 pieds carrés achetés pour établir une route et une gravière au Herrlibergerberg, et pour arrondir les limites d'une forêt près d'Eglisau.

La vente mentionnée a produit 31848 fr. 56 c.; pour le sol acheté on a payé 700 fr. tirés du fonds capital et 813 fr. 90 c. tirés du fonds de roulement.

2. Produits matériels et pécuniaires.

	Arp.	Moules.	Fagots.	Fr.	Ct.
Le plan d'exploitation portait	60 ³ / ₈	4754	141940	162847.	—
L'exploitation réelle a comporté	64	4844	142284	180140.	39
Différence en plus	3 ⁵ / ₈	90	344	17293.	39

Les bois remis en nature à des ayant-droit et le produit de l'exploitation des souches ne sont pas compris dans ce tableau. En éliminant du compte ces derniers produits, ainsi que la forêt en liquidation du Hard, qui n'est pas aménagée conformément au produit soutenu, on obtient le tableau suivant, qui résume les résultats généraux de l'exploitation, et où l'on a admis que 100 fagots fabriqués pour la vente ou 150 fagots façonnés conformément à la mesure légale, équivalent à un moule de 75 pieds cubes de masse solide.

	Produits principaux				Produits secondaires		Rapport des produits secondaires	
	en tout	par arpent			en tout par arp.		au produit total de la coupe	
Etendue des coupes	Arp.	Moules	Moules	Moules	Moules	Moules	%	%
Futaies	44 ³ / ₈	2941	66 ₂	0 ₆₂	1881	0 ₄₀	39	64
Taillis comp.	19 ⁵ / ₈	399	20 ₉	0 ₆₆	95	0 ₁₆	19	24
Moyennes	64	3340	52 ₂	0 ₆₃	1976	0 ₃₇	37	59

Rendement en argent.

	Au total		par arpent		par moule	
	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Futaies	140469	11	29	82	29	13
Taillis composés	14251	56	23	48	28	87
Moyennes	154720	67	29	10	29	10

Dans les exploitations principales, le prix moyen du moule s'est élevé à 31 fr. 95 ct. pour le bois de futaie, et 30 fr. 23 ct.

pour le bois de taillis composés; dans les éclaircies de futaies le moule a été vendu 24 fr. 20 ct., et dans celles de taillis 23 fr. 3 ct. en moyenne.

Proportions des divers assortiments.

	Produits principaux.				Produits secondaires.							
	Bois de construction et de service.		Bois d'affouage Bûches et rondins		Bois de construction et de service.		Bois d'affouage Bûches et rondins					
	Moules	%	Moules	%	Moules	%	Moules	%				
Futaies	1326 ₆	45	1301	44	313 ₄	11	433	23	1030	55	418	22
Taillis comp.	36 ₅	9	243 ₅	61	119	30	4 ₅	5	43 ₃	46	47 ₂	49
Moyennes	1363₁	41	1544₅	46	432₄	13	437₅	22	1073₃	54	465₂	24

Sommes.

	Bois de construction et de service.				Bois d'affouage.			
			Bûches et rondins.				Fagots.	
	Moules	%	Moules	%	Moules	%	Moules	%
Futaies	1759 ₆	36	2331	47	831 ₄	17		
Taillis composés	41	8	286 ₈	58	166 ₂	34		
Moyennes	1800₆	33	2617₈	48	997₆	19		

Produits accessoires.

Le rendement pécuniaire total des produits accessoires est de 7625 f. 20 c.; de cette somme 1650 f. 50 c. proviennent de la vente d'écorce de chêne, 720 f. de l'affermage de coupes livrées pour un an à une exploitation agricole, et 1407 f. 50 c. de la vente de plants; le fourrage et la litière provenant de parcelles consacrées à cette production et la tourbe exploitée à Schönenberg, ont produit en tout 3847 f. 15 c.

Dépenses pour l'administration, l'exploitation et les travaux d'amélioration.

Les dépenses pour l'administration, l'exploitation, les cultures, l'aménagement en général des forêts domaniales se montent à 43942 f. 66 c., ce qui fait 7 f. 88 c. par arpent; la moitié du traitement des employés forestiers de l'Etat, soit 7750 f., est comprise dans cette somme.

De ces dépenses il faut compter:

pour l'administration	18,968 f. 70 c.	soit par arp.	3 f. 34 c.	=	11 ₇ %
» l'exploitation	15,113 " 51 c.	" " "	2 " 80 c.	=	9 ₃ "
» les travaux d'a-					
mélioration	9861 " 45 c.	" " "	1 " 74 c.	=	6 ₇ "
du produit brut.					

Les frais de façonnage des bois de service et d'affouage s'élevaient, les uns dans les autres, à 2 f. 51 c. par moule; mais il faut remarquer que pour une partie des produits d'éclaircie on se contente d'abattre les tiges, et qu'on ne les façonne pas avant la vente.

Produit net.

Pour les forêts exploitées d'après le produit soutenu, le produit net a été de 21 f. 90 c. par arpent, soit de 56 c. de plus que l'année passée. Il faut attribuer cette augmentation à une légère hausse dans le prix des bois, et à un produit en matériel un peu plus considérable.

Comparaison de l'exercice avec le budget.

La comparaison des comptes avec le budget établi par l'inspecteur forestier donne les résultats suivants.

	Recettes.				Dépenses.			
	Somme.		Frais d'administration.		Frais d'exploitation.		Frais d'amélioration.	
	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Budget	150,812	17	11,666	93	15,056	20	8081	65
Compte	166,628	26	11,418	70	15,112	51	10,395	97
En plus	15,816	9	—	—	56	31	2314	32
En moins	—	—	248	23	—	—	—	—
Pour %	+ 10	₁₅	— 2	₁₁	+ 0	₁₄	+ 28	₁₆

	Dépenses.				Produit net.			
	Servitudes.		Divers.		Somme.		Somme.	
	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Budget	457	57	650	—	35,912	35	114,899	82
Compte	457	57	22	75	37,407	50	129,220	76
En plus	—	—	—	—	1495	15	14,320	94
En moins	—	—	627	25	—	—	—	—
Pour %	—	—	— 96	₁₅	+ 4	₁₁	+ 12	₁₅

3. Aménagement.

L'exploitation des forêts domaniales est basée sur les prescriptions des plans d'aménagement existants, et peut être envisagée sans hésitation comme strictement conforme au produit soutenu. La révision des plans d'aménagement, à laquelle on travaille, aura probablement pour résultat d'augmenter le taux des produits en matériel, et de rendre les exploitations secondaires indépendantes des principales. Ces deux mesures réunies exerceront une influence favorable sur les produits bruts et nets des

forêts de l'état; ainsi les suites du bon aménagement auquel elles ont été soumises pendant ces 20 dernières années, se feront sentir dans un avenir très rapproché.

Les produits des coupes et des éclaircies sont moins considérables que ceux des années qui viennent de s'écouler. Il n'y a rien là de bien inquiétant: Les produits principaux ne tarderont pas à augmenter, et ceux que fournissent les éclaircies forment encore une fraction du produit total que l'on n'atteint ailleurs que dans très peu de forêts. Les proportions des divers assortiments sont en général favorables. Il est vrai que dans les coupes la proportion des bois de construction et de service par rapport au bois d'affouage, n'est pas aussi considérable que l'an passé; néanmoins elle est plus favorable que dans la moyenne des exploitations. Les portions des domaines ruraux de Buchenegg et du Herrlibergerberg qui ne sont pas encore reboisées, ont donné un produit en fourrage très satisfaisant. Le reboisement en sera achevé dans peu d'années. On continue avec succès l'exploitation de la tourbe au Tieffenbach près de Schönenberg; les parcelles sont remises à bail et les limites de l'exploitation sont rigoureusement fixées.

(La fin prochainement.)

AVIS.

En considération de la guerre qui a éclaté non loin de nos frontières, le comité a jugé devoir ajourner la réunion des forestiers, qui devait avoir lieu à la fin du mois d'août. Il espère toutefois qu'il pourra encore la convoquer dans le courant de l'automne.
